



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

L'humain.



Avant tout.

Rapport annuel

2003-2004

Québec, mars 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,
Marc Bellemare

Montréal, mars 2005

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,



Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Montréal, mars 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,



Claude Leblond, t.s., M.S.s.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Je suis particulièrement fier du chemin que nous avons parcouru au cours des douze derniers mois. Grâce au travail inspiré de nos administrateurs, à la détermination et à l'enthousiasme des bénévoles qui oeuvrent au sein de nos nombreux comités, grâce aussi au professionnalisme de nos employés et, bien sûr, grâce au travail remarquable effectué sur le terrain, au quotidien, par les travailleuses sociales, les travailleurs sociaux, de même que par les thérapeutes familiaux et conjugaux, l'Ordre prend de plus en plus la place qui lui revient sur l'échiquier social du Québec. D'ailleurs, la hausse

de notre membership – nous sommes passés de

5 189, au 1er avril 2003, à 5 771 membres, au 31 mars 2004 – démontre que nous sommes sur la bonne voie et nous encourage à redoubler d'efforts au cours de l'année qui vient.

Des progrès dans le dossier du référentiel des compétences des travailleurs sociaux

Parmi tous les enjeux qui nous ont mobilisés, celui de la formation revêt une importance capitale. C'est avec satisfaction que je constate le progrès réalisé dans le dossier du référentiel des compétences du travailleur social. Un premier document de travail a permis de réaliser des consultations, auprès des membres, pendant l'hiver 2004. Nous poursuivrons donc nos travaux en ce sens lors du prochain exercice financier afin que le référentiel traduise bien la complexité des compétences visées dans les divers champs de pratique tout en faisant ressortir que ces mêmes compétences s'exercent en fonction de la finalité de notre profession. Il est primordial que dans la prochaine année nous réalisions le même exercice d'identification des compétences pour la profession de thérapeute conjugal et familial.

Vers un système professionnel plus efficace

L'arrivée du nouveau gouvernement, à Québec, en avril 2003, a affecté le rythme et l'avancement de nos travaux, particulièrement en ce qui concerne les activités réservées. L'Office des professions a mis en place un comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines dont le mandat est de revoir la pertinence et actualiser les recommandations du Groupe de travail ministériel, afin de disposer de champs d'exercice professionnel mis à jour; d'une liste d'activités pouvant être réservées; de solutions concernant les groupes d'intervenants qui ne sont pas admissibles au système professionnel; et de solutions concernant la psychothérapie, le tout en gardant en perspective la protection du public ainsi qu'une plus grande souplesse en ce qui concerne l'organisation du travail. Le défi du comité est de faire en sorte que le projet suscite l'adhésion de toutes les parties impliquées et qu'il soit bien accueilli au sein des organisations et en milieu de travail. Ces deux conditions sont essentielles afin que la population qui reçoit des services sociaux ou de santé mentale soit mieux protégée par le système professionnel.

Représentations auprès du gouvernement

Nous avons présenté deux mémoires à la Commission des institutions dans le cadre de l'étude des projets 4 et 35 portant sur la justice administrative. Nous avons également fait part de nos positions au ministère de la Santé et des Services sociaux sur les instances locales. Nous sommes de plus impliqués dans les travaux entourant la mise en place des groupes de médecine familiale (GMF), sur la révision de la Politique de santé relative à la périnatalité, ainsi que du comité de suivi et d'implantation du volet social du service Info-Santé CLSC.

Le travail social en Centre jeunesse

À la demande du Centre jeunesse de Montréal et en collaboration avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et

psychoéducatrices du Québec, nous participons à l'élaboration du plan d'effectif clinique du Centre jeunesse de Montréal. Ce plan déterminera la part spécifique des travailleurs sociaux et des psychoéducateurs dans le champ de la réadaptation des services à offrir aux jeunes et aux familles. D'autre part, avec l'Association des Centres jeunesse du Québec et l'Ordre des psychologues nous nous penchons sur le dossier de l'expertise en matière de garde en milieu familial. Le groupe de travail mis sur pied a élaboré des recommandations afin d'établir des normes de pratique ainsi que des critères quant à la formation requise.

L'avenir de la formation en service social

Afin de demeurer bien branché sur la réalité de la formation en service social, nous avons effectué une tournée de l'ensemble des directions des Écoles de services sociaux du Québec. Nous avons également profité de l'occasion pour rencontrer un grand nombre d'étudiants avec lesquels nous avons eu des échanges fort enrichissants.

Tournées régionales

En tant que président de l'Ordre, j'ai eu le privilège de rencontrer un grand nombre de membres, aux quatre coins du Québec, dans le cadre de tournées régionales. Chacune de ces rencontres représente un moment privilégié d'échange et de prise de connaissance des différentes réalités vécues en région. Elles me permettent également de constater à quel point les travailleuses sociales, les travailleurs sociaux, ainsi que les thérapeutes conjugaux et familiaux ont leur profession à cœur. J'ai également participé aux différents forums du Conseil interprofessionnel du Québec, aux travaux du comité ad hoc portant sur la création éventuelle d'un Ordre des enseignantes et des enseignants et aux travaux préparatifs du colloque qui soulignera, à l'automne 2004, le trentième anniversaire du Code des professions du Québec.

Vie organisationnelle

L'année a été marquée par de nombreux changements à l'interne. Certains employés nous ont quitté, de nouveaux se sont joints à l'équipe. Après une période de transition nous sommes en mesure de prendre un nouvel élan pour aller plus loin. De même, cette révision de notre organigramme s'étendra, au cours des prochains mois, aux comités non statutaires de l'Ordre, toujours par souci d'efficacité et dans le but d'encourager la plus large participation possible. Tous ces changements, toutes ces améliorations ont été orchestrés de main de maître par notre directrice générale et secrétaire, Ghislaine Brosseau. Le changement le plus visible a bien sûr été le premier déménagement du siège social de l'Ordre depuis sa fondation. Plus grands, plus fonctionnels, nos nouveaux locaux permettent au personnel d'offrir de meilleurs services et aux bénévoles d'évoluer dans un environnement plus convivial et plus stimulant. Loin d'être une sinécure, l'opération déménagement a été à ce point bien planifiée et bien coordonnée que nous avons pu la réaliser sans compromettre notre fonctionnement.

Perspectives d'avenir : visibilité, crédibilité, fierté

À tout point de vue, il y a lieu de reconnaître la grande compétence des travailleuses sociales, des travailleurs sociaux ainsi que des thérapeutes conjugaux et familiaux. Le défi consiste maintenant à faire en sorte que la population en prenne conscience. À nous, donc, de prendre toute la place qui nous revient et d'afficher notre fierté. Fierté envers notre profession, fierté envers notre Ordre professionnel. Je souhaite donc que nous affichions nos compétences, nos convictions et notre fierté par la rigueur de nos processus, par nos écrits, bref par l'ensemble de nos actions. À terme, c'est la population que nous servons, au quotidien, qui y gagnera.

Le président,
Claude Leblond, t.s., M. S. s.

BUREAU DE L'ORDRE

MEMBRES DU BUREAU

SECTEUR TRAVAIL SOCIAL

Médor Doiron, t.s.
*Région 01/11 - Bas-St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine*

Danièle Tremblay, t.s.
*Région 02 - Saguenay,
Lac St-Jean*

Michèle Brousseau, t.s.
Denise Dubé, t.s.
Jean-François Vézina, t.s.
*Région 03/12 -
Capitale-Nationale,
Chaudière-Appalaches*

Jean-Claude Girouard, t.s.
*Région 04/17 - Mauricie,
Centre du Québec*

Nicole Laroche, t.s.
Région 05 - Estrie

Linda August, t.s.
Marc Boily, t.s.

Lorraine Brault, t.s.
Yvette Gagnon, t.s.
Carmen Hébert, t.s.

*Région 06/13 - Montréal,
Laval*

Jean-Marc Meunier, t.s.
Région 07 - Outaouais

Madeleine Laprise, t.s.
*Région 08/10 - Abitibi,
Témiscamingue,
Nord-du-Québec*

Christiane Barré, t.s.
Région 09 - Côte-Nord

Marie-Josée Dupuis, t.s.
*Région 14/15 - Lanaudière,
Laurentides*

Claude Leblond, t.s.
Marie-Josée Dupuis, t.s.
(février 2004)

Région 16 - Montérégie

SECTEUR THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

Louise Lemieux, t.c.f.

MEMBRES EXTERNES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Roger E. Bourgeois
Ghislain Cliche
Ghislain Larouche
Nicole Vallières

L'Ordre est administré par le Bureau, composé de vingt personnes élues par l'ensemble des membres et quatre personnes nommées par l'Office des professions du Québec.

Suivant les recommandations du Comité des admissions et des équivalences de l'Ordre, les membres du Bureau ont exercé leur droit d'accréditation et de radiation d'un certain nombre de travailleurs sociaux et de thérapeutes conjugaux et familiaux. Le Bureau a délégué au Comité administratif de l'Ordre le pouvoir de délivrer des permis de pratique, lors de sa réunion du 4 juillet 2003, tel que le permet l'article 96 du Code des professions.

Voici quelques-uns des gestes posés par le Bureau de l'Ordre au cours de la période visée.

Lors de l'adoption du Plan d'action 2003 – 2004 de l'Ordre, le Bureau a demandé l'ajout des objectifs suivants :

- des mesures visant à développer, maintenir et accroître la formation des membres exerçant dans certains domaines, dont celui des régimes de protection de la personne et des mandats donnés en prévision de l'incapacité;
- que dans le domaine des régimes de protection de la personne et des mandats donnés en prévision de l'incapacité, ces mesures impliquent la formation à l'évaluation psychosociale, niveau 1, donnée dans le cadre des activités de formation continue de l'Ordre;
- que ces mesures non réglementaires soient considérées comme des normes souhaitables pour les membres exerçant dans ces domaines.

Les membres du Bureau ont également adopté le document intitulé *Principes directeurs et politiques de la formation continue*. Afin de mieux répondre aux besoins diversifiés des membres de l'Ordre, le Bureau a également adopté la restructuration du programme de formation continue en trois blocs distincts :

- l'éthique et les activités professionnelles spécifiques des travailleurs sociaux;
- la pratique de la profession dans le cadre de certaines lois;
- les nouvelles pratiques sociales ou les problématiques émergentes.

À la demande du Bureau, l'Ordre effectue des représentations auprès des instances gouvernementales en vue de faire modifier le paragraphe pertinent de l'article 26 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs*

sociaux du Québec pour que le candidat, détenteur

d'un diplôme de maîtrise, puisse compléter les 135 heures ou 9 crédits sur le développement de la personne, sur les modèles théoriques de la personnalité et du comportement et sur les modèles ou les méthodes d'intervention auprès de la clientèle, au niveau du baccalauréat ou au niveau de la maîtrise.

Une résolution du Bureau fait en sorte que les étudiants au doctorat en service social bénéficient d'un taux préférentiel d'un tiers de la cotisation à l'Ordre pendant une durée maximale de quatre ans.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif a pour mandat de voir à l'administration des affaires courantes de l'Ordre entre les rencontres du Bureau. Parmi les décisions prises par le Comité administratif, dans l'exercice de ses fonctions pendant la période visée, nous avons retenu les suivantes.

Le Comité administratif a recommandé au Bureau d'augmenter de dix dollars (10 \$) la cotisation pour l'année 2004-2005 pour le maintien des activités (augmentation du coût de la vie).

Le Comité administratif a également mandaté la direction générale à poursuivre les démarches qui ont mené au déménagement du siège social de l'Ordre au 255, rue Crémazie Est.

Le Comité administratif a de plus procédé à un certain nombre de nominations :

- M. Gustave Boursiquot, t.s., membre du Comité d'inspection professionnelle de l'OPTSQ;
- Mme Linda Dupont, t.s., membre du Comité de rédaction;
- Mmes Michelle Girard, t.s., Jacquié Gervais, t.s., et Maryse Roy, t.s., membres du Comité de la pratique en milieu hospitalier;
- Mme Suzanne Laverdière, t.s., membre du Comité de la pratique privée;
- M. Philippe Tranquil, t.s., président du Comité de la pratique en CLSC;
- Mme Denise Robitaille, t.s., membre du Comité de la formation continue;
- Mme Monique Lapointe, t.s., membre du Comité de la pratique en milieu de travail;
- M. Michel Hébert, t.s., président du Comité de la formation continue.

Stage de perfectionnement pour les membres

Le Conseil d'administration a décidé d'informer les membres qui se retirent du tableau qu'en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'Ordre, et quand le Bureau estime que le niveau de compétence d'un membre s'avère inférieur aux exigences de la protection du public, l'Ordre peut imposer un stage de perfectionnement à un travailleur social qui s'est inscrit au tableau après avoir fait défaut de s'y inscrire pendant plus de cinq ans.

Enfin, le Comité administratif a résolu de parrainer la campagne de financement du Front Commun des personnes assistées sociales, pour une période de trois ans, en invitant les membres de l'Ordre à faire preuve de générosité et de solidarité. Sur recommandation du Comité administratif, l'Ordre a adhéré au Collectif pour un Québec sans pauvreté.

COMITÉ DES ENJEUX

MEMBRES

Cécile Côté, t.s., présidente
Michelle Bernier, t.s.
Alain Hébert, t.s.
Lily Katofsky, t.s.
Pierre Pinard, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
chargée d'affaires
professionnelles
Stéphane Richard, t.s.
Huguette Houle,
secrétaire administrative
Anouk Boislard, secrétaire

Le comité des enjeux a pour mandat de conseiller la direction de l'Ordre sur tout sujet concernant les politiques sociales ou la profession, de bâtir des prises de position avec l'aide de la permanence et de consulter par divers moyens les membres de l'Ordre sur ces sujets, notamment le Comité de la pratique en CLSC et le Comité de pratique en milieu hospitalier, lorsque pertinent.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Alimenter le groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines;
- Suivre les dossiers concernant les diverses politiques sociales d'actualité, notamment la mise en œuvre des recommandations du Rapport Clair, l'implantation des groupes de médecine de famille, le dossier de l'expertise psychosociale, et s'il y a lieu, préparer les positions publiques de l'Ordre;

- Donner des commentaires et avis à la direction de l'Ordre sur les dossiers concernant la protection du public, le système professionnel et le développement de la profession;
- Activer le groupe de travail sur le Curateur public pour la révision des normes de pratique;
- Poursuivre les travaux du groupe de travail en adoption internationale, notamment l'actualisation d'une rencontre avec le Secrétariat à l'adoption internationale.

RÉALISATIONS

Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

Dès l'annonce de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux (sanctionnée par la loi 25) le comité, en lien avec le président, a analysé les conséquences sur les services rendus à la clientèle ainsi que sur la place du psychosocial dans cette transformation du réseau. Des positions ont été prises visant à préserver la qualité des services, la mission des établissements et le volet psychosocial dans les nouvelles organisations. Les positions de l'Ordre ont été acheminées aux instances concernées.

Suivi de l'implantation des Groupes de médecine de famille

La présidente du comité, Cécile Côté, représente la profession des travailleurs sociaux au sein du Groupe de suivi à l'implantation des GMF et continue sa participation à l'ensemble des travaux en cours. Un guide d'accompagnement intitulé « Devenir un GMF, Le groupe de médecine de famille un atout pour le patient et son médecin » a été produit pour aider les personnes intéressées à constituer un GMF. Ce guide décrit les fonctions appartenant habituellement aux travailleurs sociaux et insiste sur l'importance de la formation en travail social et de l'appartenance à l'OPTSQ.

Exploitation des personnes âgées

Suivi de la mise en place du Réseau québécois pour la prévention des abus envers les personnes âgées et de la participation du président à la Table pour la protection des aînés en lien avec le CLSC René Cassin.

Info Social

Monique Sauriol, représentante de l'Ordre, continue sa participation au Forum scientifique planifiant les guides d'intervention psychosociaux pour les crises et

les urgences. Le président de l'Ordre participe au comité ministériel sur le suivi de l'implantation.

Sécurité du revenu

Analyse des conséquences sur les personnes assistées sociales de toutes les modifications gouvernementales sur les programmes de sécurité du revenu et appui aux démarches du Front commun des personnes assistées sociales.

Protection du public

Plusieurs dossiers ont été suivis régulièrement et ont donné lieu à diverses interventions :

- Le groupe de travail sur la pratique des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse s'est donné un plan d'action touchant divers aspects de la pratique. Un colloque intitulé « Le travail en centre jeunesse : 25 ans plus tard. Nos acquis, nos appuis, nos défis » s'est tenu le 20 mars. Les thèmes qui ont été abordés sont les suivants : la contribution historique des travailleurs sociaux à l'élaboration, à l'implantation et à l'évolution de la protection de la jeunesse; les enjeux contemporains et les perspectives d'avenir pour l'exercice de la profession en protection de la jeunesse. Un groupe de travail impliquant l'Ordre et l'Association des centres jeunesse du Québec a eu lieu afin de faire une distinction entre l'intervention psychosociale et la réadaptation.
- Dans le dossier de l'expertise psychosociale, les travaux avec l'Ordre des psychologues et l'Association des centres jeunesse se sont poursuivis sur la formation, les normes de pratique et les critères d'accréditation des experts en la matière.
- En ce qui concerne la psychothérapie, les travaux sont toujours en cours afin d'accélérer le processus pour faire en sorte que le titre de psychothérapeute soit réservé.

La supervision professionnelle

Une rencontre s'est tenue entre des représentants des ressources humaines et des universités afin de discuter de la fonction de supervision, de formation pratique et des conditions d'exercice de cette fonction. Les représentants des ressources humaines n'ont pas voulu discuter des conditions d'exercice de la fonction, craignant de créer des précédents et des problèmes de gestion.

Le niveau de diplôme donnant accès à l'exercice de la profession

Les travaux se poursuivent. Des groupes de discussion réunissant des travailleurs sociaux praticiens, des membres de comités, des représentants des employeurs et le RUFUTS se sont tenus afin de déterminer un référentiel de compétences visant à soutenir l'argumentation. Le dépôt d'un document d'orientation est prévu pour l'automne 2004.

Jeu pathologique

Analyse du plan d'action gouvernemental. Des commentaires ont été acheminés afin de soulever l'incongruité d'un tel plan avec la publicité de Loto-Québec qui encourage le jeu.

Titre d'emploi de travailleur social à la Curatelle

La problématique autour de l'abolition du titre d'emploi de travailleur social à la Curatelle s'est poursuivie. Les représentations faites par l'Ordre n'ont pas donné le résultat escompté compte tenu du fait que la décision de changer un titre d'emploi appartient à l'employeur.

Pratique en organisme communautaire

Un bilan a été fait à la suite des groupes de discussion sur la pratique en milieu communautaire. Le comité a suggéré que le groupe de travail développe un plan d'action pour les deux prochaines années tenant compte en priorité des thèmes suivants : la promotion des valeurs du travail social, la visibilité, le sentiment d'isolement. Des stratégies ont été suggérées pour actualiser ce plan d'action.

COMITÉ DES ENJEUX

Système professionnel

Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines

Poursuite de la réflexion sur le volet 11 du rapport Bernier. Contrairement à la démarche des ordres de la santé physique, aucune convergence n'émerge des positions des ordres des relations humaines. Du côté de la santé physique, il y avait eu accord pour une activité réservée partagée, les distinctions étant assurées par le champ et les conditions d'exercice. Le comité a donc suggéré la formation d'un comité des ordres concernés avec la contribution de l'Office pour se pencher sur des dossiers tels que l'évaluation psychosociale, l'appartenance obligatoire, etc., et de proposer des actions plutôt que d'attendre la position du nouveau gouvernement.

Un dossier en cours de réalisation démontre que l'évaluation psychosociale est une activité spécifique à notre profession. De plus, comme les autres professions sont à se structurer en fonction de la loi 90, la vigilance est nécessaire pour en évaluer l'impact sur l'exercice de notre profession dans les établissements du réseau.

Fonctionnement du Comité

Au cours du prochain mandat, le comité souhaite ardemment l'ajout d'un membre représentant le milieu universitaire. Cet apport est important compte tenu des enjeux cruciaux concernant la formation donnant accès à la profession.

Recommandations pour le mandat spécifique 2004-2005

Plusieurs dossiers traités cette année donneront lieu à des suivis, notamment :

- l'application de la loi 25 sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et son impact sur le travail social;
- les travaux sur le système professionnel notamment sur l'interaction entre les diverses professions des relations humaines et sur la place des techniciens en travail social;
- l'implantation des groupes de médecine de famille entre autres sur l'accessibilité aux services psychosociaux pour la clientèle;
- l'expertise psychosociale;
- la psychothérapie;
- le développement d'Info Social;
- les recommandations du Colloque sur la pratique professionnelle dans le secteur de la protection de la jeunesse;
- les travaux des groupes de travail sur le Curateur public, l'adoption internationale et la pratique en organismes communautaires.

Cécile Côté, t.s.

Présidente du Comité des enjeux

BUREAU DU SYNDIC

Pendant la période couverte par le présent rapport, nous avons traités 85 dossiers. De ce nombre, 42 dossiers ont été complétés et fermés, 25 sont en cours de traitement et 18 sont en attente de prise en charge pour un délai de 10 mois. Le bureau du Syndic a également élaboré des instruments de mesure du temps, des besoins et des résultats. Ces instruments permettront d'enrichir le contenu des rapports périodiques au Bureau des administrateurs, facilitant ainsi leur travail. De plus, ces données permettront l'identification des secteurs les plus

vulnérables. Ces informations seront utiles au niveau de l'inspection professionnelle, la formation continue et, le cas échéant, pour l'élaboration de guides de pratique.

Pour l'année 2004-2005, le bureau du Syndic accordera une attention particulière à la conciliation entre les parties, de façon à accélérer le traitement des dossiers, d'éviter la voie judiciaire et de réduire les frais afférents, tout en satisfaisant le plaignant. Cette approche devient aussi plus pédagogique que punitive et stimule le travailleur social à s'amender et à corriger ses lacunes. La conciliation ne saurait être utilisée dans les cas d'abus sexuels, de fraude, de violence ou d'abus physique, ni dans aucune situation qui menacerait la sécurité du public.

DEMANDES D'ENQUÊTES EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

	2002-2003	2003-2004	Différence
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril	49	46	- 3
Dossiers t.s. ouverts en cours d'année	37	38	+ 1
Dossiers t.c.f. ouverts en cours d'année	0	1	+ 1
Dossiers fermés en cours d'année	40	42	+ 2
Dossiers actifs au 31 mars	46	43	- 3
Dossiers en attente de suivi	16	18	+ 2
Dossiers en traitement	30	25	- 5

Francine Senécal-Brooks, t.s.

Syndic

COMITÉ DE DISCIPLINE

Ce comité, formé en vertu du Code des professions, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité a été saisi de trois plaintes. La nature de ces plaintes se définit comme suit :

- Infractions liées aux devoirs et obligations envers la profession;
- Infractions liées aux devoirs généraux et obligations envers le public, le client et la profession;
- Infractions liées aux devoirs généraux et obligations envers le public.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Le comité s'est attardé à l'urgence du recrutement de nouveaux membres et s'est fixé comme priorité de s'impliquer de façon plus active au sein du Conseil Interprofessionnel du Québec, volet discipline.

Andrée Nadeau, t.s.

Secrétaire au Comité de discipline

MEMBRES DU COMITÉ

Me Micheline Leclerc,
avocate et présidente

Andrée Nadeau, t.s.,
secrétaire du comité

Solange Cantin, t.s., substitut
à la secrétaire du comité

BANQUE DES MEMBRES

Georgette Béliveau, t.s.

Sharon Blumstein-Bond, t.s.,
t.c.f.

Marianne Britt, t.s.

Henri Dorvil, t.s.

Lyse Gauthier, t.s.

Francine Leboeuf, t.s.

Jeanne Michaud, t.s.

Micheline Moreau, t.s.

Tobi Nozetz-Klein, t.s., t.c.f.

Monique Perron, t.s.

Charlotte Poirier, t.s.

Jacob Raby, t.s.

Yolanda Sabetta, t.s.

Sylvia Weissler-Hoffman, t.s.

Gisèle Legault, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Anouk Boislard, secrétaire

BUREAU DU SYNDIC

Francine Senécal-Brooks, t.s.,
syndic

Marcel Bonneau, t.s., syndic
adjoint

Étienne Calomne, t.s., syndic
adjoint

Dennis Farley, t.s., syndic
adjoint

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Murielle Pépin, t.s.,
présidente

Roger E. Bourgeois,
membre nommé par
l'Office des professions

Gilbert Cadieux, t.s.,
secrétaire

Robert Clément, t.s.,
membre

Ghislain Larouche,
membre nommé
par l'Office des professions

PERSONNE-RESSOURCE

Anouk Boislard,
secrétaire

Selon les articles 123.4 et 123.5 du chapitre C.26 du Code des Professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne, qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le Comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête s'il y a lieu.

Le Comité de révision peut dans son avis :

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;

3. suggérer au syndic de référer le dossier au Comité

d'inspection professionnelle;

4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. »

MANDAT SPÉCIFIQUE

À partir des dossiers étudiés par le Comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du bureau du syndic et formuler des recommandations d'amélioration s'il y a lieu.

COMMENTAIRES

Les dossiers qui vont en recours au Comité de révision sont généralement des dossiers complexes dans lesquels les questions en litige nécessitent une démarche d'analyse en profondeur pour répondre aux préoccupations soulevées par le plaignant. Trois des dossiers référés au Comité de révision avaient trait à l'évaluation psychosociale effectuée dans le cadre de la Loi sur le Curateur public. Devant la complexité de la tâche, nous recommandons aux travailleurs sociaux de s'assurer de compléter la formation offerte par l'Ordre.

Nous constatons une augmentation des dossiers qui sont soumis au Comité de révision depuis deux ans. Aussi, le comité est soucieux d'exercer son rôle avec la plus grande rigueur et objectivité possible pour assurer la validité de la démarche en recours du plaignant au Comité de révision. Nous constatons que la rigueur dans l'analyse des plaintes effectuées par le bureau du syndic est un facteur déterminant pour le Comité de révision dans sa prise de décision. La collaboration du bureau du syndic avec le Comité de révision a été excellente tout au long de l'année.

Murielle Pépin, t.s.

Présidente du Comité de révision

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE 2003-2004

Pendant la période visée par le présent rapport, le Comité d'inspection professionnelle a effectué 115 visites en Centres de services¹ et 28 en pratique autonome. Un plus grand nombre de visites d'inspection a été réalisé grâce à l'ajout de membres dans les centres de services sélectionnés après l'élaboration du programme. Le Comité entend également poursuivre la démarche de révision du processus d'inspection afin de la rendre plus ciblée sur les indicateurs de compétence et adaptée à un plus grand nombre de champs de pratique. Ce travail sur les outils d'inspection est en évolution constante. Nous avons toujours comme objectif d'améliorer nos instruments. Cette année, nous avons concentré nos efforts à adapter les outils à la réalité des thérapeutes conjugaux et familiaux non travailleurs sociaux.

OBSERVATIONS

Dans certains centres de services nous observons une forte concentration de jeunes professionnels travailleurs sociaux et les besoins en supervision et encadrement clinique structurés sont d'autant plus importants. Les mesures de soutien professionnel, entre autres la supervision clinique, sont souvent déficientes. Cependant, nous savons que bon nombre de centres à qui nous avons recommandé d'améliorer ce point ont

par la suite créé des postes de conseillers cliniques

travailleurs sociaux. Cet aspect demeure un élément fondamental à considérer lors des visites d'inspection. De plus, soulignons que l'organisation des lieux physiques dans certains centres, notamment en CLSC, ne permet pas d'assurer la confidentialité. L'exercice écoulé a amené des changements dans la composition du comité. Il nous faudra, au cours du prochain exercice, les intégrer et nous préparer à d'autres changements.

Paul Simard, t.s.

Président du Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES DU COMITÉ

Paul Simard, t.s.,
président

Bernard Bourdon, t.s.,
secrétaire

Gustave Boursiquot, t.s.

Anton Chow, t.s.

Renée Dauphinais, t.s., t.c.f.

Rosemary Steinberg, t.s.

LES INSPECTEURS

Janine Ancil-Fortier, t.s.

Hélène Côté-Sharp, t.s.

Andrée
Girouard-Archambault, t.s.

Carmen Hébert, t.s.

Roland Lord, t.s.

Josée Mirabella, t.s.

David R. Ney, t.s.

Diane Rose, t.s.

Andrée
Thibault-Adams, t.s., t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s.,
secrétaire adjointe

Jean-Yves Rheault, t.s.,
responsable de
l'inspection professionnelle

Anouk Boislard,
secrétaire

¹ Un Centre jeunesse, un centre hospitalier, quatre CLSC.

COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION ILLÉGALE DES TITRES

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard Silver, t.s.,
avocat, secrétaire adjoint

PERSONNE-RESSOURCE

Nathalie Fiola, secrétaire

Le Bureau de l'Ordre a déterminé le mandat général du Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial en vertu des articles 188.1, 188.1.2, 188.2 et 188.3 du Code des professions : « Faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, déterminer si une infraction a eu lieu et, le cas échéant, amasser les preuves nécessaires, en vertu de l'article 189 du Code des professions et, sur résolution du Bureau ou du Comité

administratif, intenter des poursuites pénales pour utilisation illégale des titres concernés. »

RÉALISATIONS

Suite au dépôt d'une plainte écrite, le Comité d'enquête effectue une première approche par téléphone et procède par la suite à l'envoi d'une lettre certifiée. L'intervention de l'Ordre en 2003-2004 a produit les résultats suivants :

- Trois personnes présentent leurs excuses et s'engagent à respecter les dispositions pertinentes du Code des professions;

- Trois personnes modifient leur site Internet;
- Une personne modifie sa boîte vocale;
- Trois instances modifient un bottin ou répertoire;
- Trois établissements font parvenir l'information à leur personnel;
- Deux associations s'engagent à effectuer des précisions quant au statut professionnel d'un conférencier;
- Deux personnes nient l'utilisation illégale;
- Une personne ne travaille plus à l'établissement;
- Un employeur présente ses excuses en citant une erreur dans la désignation des exigences du poste;
- Deux échanges de correspondance avec des journalistes sur la formulation « travailleur social de formation »;
- Sept personnes ne répondent pas à la lettre de l'Ordre.

Dans le but d'encourager les membres de l'Ordre à nous signaler les infractions potentielles liées à l'usage illégal du titre de travailleur social, nous avons publié des textes de sensibilisation dans le Bulletin de nouvelles de l'Ordre.

Richard Silver, t.s., avocat

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas-Saab, t.s.,
t.c.f., présidente

Danielle Fournier, t.s.

Charles Lemieux, t.s.

Huguette

Lisbona-Batshaw, t.s., t.c.f.

Monique Nadeau, t.s., t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s.,
avocat, secrétaire adjoint

Sylvie Poirier,
secrétaire à l'admission

Le mandat de ce comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences. Le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 2003-2004

- Élaborer un document *Politiques et procédures relatives à l'admission à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*;
- Évaluer la mise en application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ*;
- Développer les critères pouvant faire partie du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation*.

ÉTUDE DE DOSSIERS

Permis de travailleur social

Nombre de dossiers étudiés	Nombre de dossiers réguliers acceptés ¹	Nombre de dossiers acceptés avec dérogation à l'article 35 de la Charte de la langue française ²	Nombre de dossiers d'équivalence acceptés ³	Provenance des dossiers d'équivalence
531	507	1	16 permis réguliers 6 permis temporaires	Canada (10), Chili (1), États-Unis (4), France (3), Liban (3), Turquie (1)

Permis de thérapeute conjugal et familial

48	38 ⁴	0	4 permis temporaires	Canada (2), États-Unis (2)
----	-----------------	---	----------------------	----------------------------

RÉALISATIONS

Le comité a effectué l'analyse du document *Politiques et procédures relatives à l'admission à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*. Ce document sera déposé au Bureau au cours de l'année 2004-2005. Le comité a également participé à la préparation du document de réflexion portant sur la mise en application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OPTSQ*. Enfin, le président du comité a participé à un groupe de travail en lien avec l'élaboration du référentiel des compétences des travailleurs sociaux.

Chantal Daumas-Saab, t.s., t.c.f.

Présidente du Comité des admissions et des équivalences

¹ Formation complétée au Québec.

² Pour personnes résidant ou ayant résidé dans une réserve ou sur certains territoires spécifiques (formation complétée au Québec).

³ Formation complétée hors Québec.

⁴ De ce nombre, 16 candidats étaient déjà membres de l'Ordre à titre de travailleur social.

COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES

Claude Leblond, t.s.,
président,
représentant de l'OPTSQ
Ginette Berteau, t.s., UQAM
nommée par la CRÉPUQ
Marc Boily, t.s.,
représentant de l'OPTSQ
Danielle Tremblay, t.s.,
représentante de l'OPTSQ
Jocelyn Lindsay, t.s.,
Université Laval
nommé par la CRÉPUQ
Jean-François Noël,
représentant du ministère
de l'Éducation

PERSONNE-RESSOURCE

Richard Silver, t.s.
et avocat registraire
et conseiller juridique

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux. Par qualité de la formation, le comité entend l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposés par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnel.
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

La question des équivalences de crédits au niveau des programmes de formation initiale et des passerelles DEC-baccalauréat en travail social demeure préoccupante et reviendra au menu des travaux du prochain exercice. Ce mandat est d'autant plus pertinent qu'au moins une école de service social a développé une telle passerelle pendant que d'autres étudient la question. L'Ordre doit s'assurer que ces ententes ne modifient pas l'intégralité des programmes et permettent l'acquisition de l'ensemble des compétences attendues des travailleurs sociaux.

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Président du Comité de la formation

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le mandat de ce comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation, et de faire des recommandations au Bureau en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue.

MEMBRES

Lorraine Brissette, t.s.
Michel Hébert, t.s.,
président
Jeanne-d'Arc Roy, t.s.
Germain Trottier, t.s.
Gisèle Legault, t.s.
Kristine Vitez, t.s.
Denise Rondeau Robitaille, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.
chargée d'affaires
professionnelles
Natalie Beauregard, t.s.,
coordonnatrice, Service du
développement,
de l'amélioration
et du soutien professionnel
Huguette Houle,
secrétaire administrative
Service du développement,
de l'amélioration
et du soutien professionnel
Martine Provost,
secrétaire au service
du développement,
de l'amélioration
et du soutien professionnel

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Faire le suivi du programme annuel de formation continue et évaluer les besoins de mise à niveau des outils technologiques d'enseignement pour les formateurs;
- Implanter la restructuration du programme de formation continue et accorder le soutien nécessaire aux formateurs pour la révision de leurs sessions;
- Préciser les modalités d'évaluation des apprentissages pour les formations obligatoires (adoption internationale et Curateur public);
- Conseiller la direction de l'Ordre sur les suites à donner au projet de formation continue à distance;
- Suivre les travaux sur la réforme du système professionnel et sur le profil des compétences;
- Proposer, s'il y a lieu, une approche pour répondre aux besoins des thérapeutes conjugaux et familiaux en matière de formation continue;
- Poursuivre une réflexion sur les impacts d'un éventuel règlement sur la formation continue obligatoire.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Deux mandats spécifiques ont été confiés au Comité de formation, par le Bureau :

- Amener le référentiel des compétences au Bureau;
- Préparer des recommandations au Bureau sur la supervision des stages de pratique par des non-membres et des intervenants non admissibles à l'Ordre.

RÉALISATIONS

Les travaux concernant le référentiel de compétences des travailleurs sociaux se sont poursuivis. Un consultant a animé la démarche d'un groupe formé de travailleurs sociaux provenant de différents milieux de pratique afin d'élaborer un projet de référentiel de compétences. Ce projet a été bonifié par un autre groupe de travailleurs sociaux et par un groupe formé d'employeurs et de formateurs de nos milieux universitaires. En janvier, le Comité de la formation a mis en place une consultation auprès des directions des écoles de travail social, des professeurs en travail social réunis lors d'une journée thématique du RUFUTS, et des présidents des comités de l'Ordre. Ces consultations ont permis d'identifier les éléments à bonifier afin que le référentiel des compétences traduise bien la complexité des compétences attendues des travailleurs sociaux dans les champs de pratique actuels et à venir, en faisant également ressortir que ces compétences s'exercent en fonction des finalités de notre profession. Les résultats de ces travaux ont été déposés aux membres du Bureau à l'automne 2004. Le Comité devra par la suite élaborer le référentiel de formation.

Relativement à la supervision des stages pratiques de formation initiale par des non-membres et par des intervenants non admissibles, le Comité a amorcé sa réflexion et a documenté l'état de situation en consultant les milieux de formation universitaire, d'autres ordres professionnels à titre réservé et les organismes de réglementation en travail social au Canada. C'est une question complexe et qui a des répercussions aussi sur la recherche des milieux de stage pour les étudiants en travail social dans le contexte où les activités des travailleurs sociaux ne sont pas réservées. Le Comité a remis son rapport au Bureau à l'automne 2004.

RÉALISATIONS

Pour l'année 2003-2004, le nombre d'inscriptions à la journée de formation continue a encore augmenté par rapport à l'année précédente. La tradition est maintenant bien installée et même des employeurs la recommandent et l'appuient. Il s'agit donc d'une activité à maintenir et à exploiter davantage.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

10 % des membres de l'Ordre ont participé à diverses activités de formation continue, au cours de l'année, ce qui constitue une proportion élevée pour un ordre professionnel.

Dans la foulée de la restructuration du programme de formation continue telle que proposée et approuvée par le Bureau en mai 2003, le comité a mené les activités suivantes :

- sélection des formations prioritaires à restructurer;
- subdivision du comité en sous-groupes de travail;
- construction d'une grille pour analyser les commentaires d'évaluation des participants et d'une grille d'examen de contenu de chaque session;
- mise en commun des résultats d'analyse;
- élaboration par sous-groupe de modifications à apporter à chaque session, recommandations au comité et décision.

Le groupe de travail sur l'adoption internationale a entrepris une démarche qui mènera à la révision des modalités d'évaluation des apprentissages. À la suite des modifications apportées par le Curateur public en ce qui a particulièrement trait à l'évaluation psychosociale, le groupe de travail de l'OPTSQ sur le Curateur public est à compléter la mise à jour des normes pour la pratique professionnelle dans le domaine. Le comité a cru important et pertinent d'inciter tous les membres de l'Ordre à acquérir les compétences nécessaires avant d'effectuer des évaluations psychosociales.

Le projet Virtuel-Age pour lequel des demandes de subventions auprès d'organismes du gouvernement fédéral et provincial avaient été présentées, n'a pas été retenu. Le comité n'a pas cru pertinent de refaire une demande à ce sujet compte tenu des travaux en cours sur la réorganisation du programme.

BILAN DES SESSIONS DE FORMATION CONTINUE DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Trente sessions pour le programme régulier.

Onze sessions pour la journée annuelle de formation continue.

Huit formations se sont données en établissement.

Au total, 702 personnes ont participé aux sessions :

- 688 travailleurs sociaux (incluant la Journée annuelle de formation continue);
- 2 travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux;
- 5 thérapeutes familiaux et conjugaux;
- 7 participants non-membres.

JOURNÉE ANNUELLE DE FORMATION CONTINUE (30 mai 2003)

237 inscriptions

- 230 travailleurs sociaux
- 2 travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux
- 5 thérapeutes familiaux et conjugaux

Germain Trottier, t.s., président par intérim

Pour le Comité de la formation continue

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction a pour mandat de déterminer l'orientation générale de la revue *Intervention*, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs potentiels et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication.

MANDAT SPÉCIFIQUE 2003-2004

- Accroître la participation des travailleurs sociaux à titre d'auteurs;
- Voir à l'indexation continue de la revue et encourager les auteurs à choisir *Intervention* comme outil de transmission d'information;
- Indexer les anciens numéros;
- Placer l'index de la revue sur le site Internet de l'Ordre et faire les démarches pour que la revue soit indexée dans d'autres bases de données;
- Faire la promotion de la revue auprès des regroupements de travailleurs sociaux (professeurs, étudiants, chercheurs) dans toutes les régions du Québec afin de les encourager à soumettre des articles;

MEMBRES

Ghislaine Roy, t.s., présidente

Constance Benoit Lechman, t.s.,
présidente
(depuis janvier 2004)

Madeleine Beaudry, t.s.

Pierre Turcotte, t.s.

Annie Gusew, t.s.

Dany Dumont, t.s.

Gilles Tremblay, t.s.

Joan Irvine-Keefler, t.s., t.c.f.

Linda Dupont, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Yolande Préfontaine, t.s.,
coordonnatrice

Isabelle Tessier, secrétaire

Sophie Michaud,
révisseuse linguistique

Denise Bernard,
chargée de l'indexation

- Stimuler la réflexion et susciter des débats autour de différents thèmes de la pratique en organisant une activité interactive en lien avec la revue.

RÉALISATIONS - MANDATS SPÉCIFIQUES

- 23 % des auteurs ayant soumis des textes sont des travailleurs sociaux et 22 % sont membres de l'Ordre;
- Un descriptif des thématiques des numéros à venir de même que les dates de tombées sont des informations toujours accessibles sur le site Web de l'Ordre;
- L'indexation des articles est intégrée dans le processus de production de la revue;
- La base de données est accessible sur le site de l'Ordre depuis octobre 2003. Des démarches ont été entreprises auprès des bases de données suivantes : *American Psychological Association*, *Famili@*, *Social Work Abstracts*, *Social Science Index*, *Social Sciences Abstracts*, *Sociological Abstracts*, *Psychological Abstracts*, *Cinhal*;
- Les directeurs des écoles de service social ont été invités à contribuer au recrutement d'auteurs pour la revue *Intervention*;
- Les coordonnateurs des exécutifs régionaux et les membres du Bureau ont été invités à organiser une activité autour d'un ou des thèmes à venir;
- Lors de la Journée annuelle de formation continue, les membres du Comité de rédaction ont accueilli les travailleurs sociaux au stand de la revue *Intervention* afin de recruter des auteurs potentiels.

CONCLUSION

Le comité est fier de son bilan annuel, soit la publication de deux numéros (281 pages au total) et la participation de 81 auteurs. Les commentaires reçus nous permettent de croire que la revue *Intervention* est de plus en plus appréciée par les membres de l'Ordre. D'autre part, trois nouveaux membres se sont joints au Comité de rédaction dont un détient le double permis de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial. Le fait qu'un nombre accru de textes soient orientés vers la recherche nous permet d'affirmer que notre profession assume de plus en plus un leadership dans les enjeux sociaux au Québec.

Constance Benoit Lechman, t.s.

Présidente du Comité de rédaction de la revue *Intervention*

COMITÉ DE PRATIQUE EN CLSC

MEMBRES

Philippe Tranquil, t.s.,
président

Paule Laramée, t.s.

Vicky Orichesky, t.s.

Marthe Savoie, t.s.

1 membre à recruter

PERSONNES-RESSOURCES

Stéphane Richard, t.s.,
chargé d'affaires
professionnelles

Anouk Boislard,
secrétaire

Le Comité de pratique en CLSC a pour principal mandat d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en CLSC. Il doit également élaborer des grilles d'analyse et des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux dans leurs diverses activités professionnelles en milieu multidisciplinaire. Il a enfin le mandat d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle des travailleurs sociaux en CLSC et de faire des recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Compléter le guide des normes pour la supervision;
- Poursuivre les discussions sur l'impact du développement des réseaux intégrés de service et du rôle des « gestionnaires de cas » sur la pratique des travailleurs sociaux;
- Suivre les travaux du déploiement d'Info-Social.

RÉALISATIONS

Le comité suit avec intérêt le développement des services d'Info-Santé/Info-Social. Monsieur Tranquil, t.s., membre du Comité de la pratique en CLSC, a participé, en juin 2003, au Forum scientifique et professionnel sur l'élaboration des guides d'intervention psychosociaux d'urgence et de crise.

L'élaboration du Guide de normes pour la supervision suit son cours. Le comité est dans l'attente d'un premier document écrit suite au plan de travail adopté en 2002-2003, afin d'assurer la pleine réalisation de ce projet.

PERSPECTIVES

Considérant la réforme actuelle des services de santé et des services sociaux et la fusion possible de certains centres hospitaliers avec certains CLSC/CHSLD, il serait souhaitable qu'une réflexion ait lieu avec le Comité de la pratique en milieu hospitalier quant aux mandats respectifs que nous poursuivons.

Philippe Tranquil, t.s.

Président du Comité de pratique en CLSC

COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN MILIEU HOSPITALIER

Le Comité de la pratique professionnelle en milieu hospitalier a pour principal mandat d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en centre hospitalier reliés au mandat de l'Ordre. Il doit également élaborer, le cas échéant, des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux en centre hospitalier. Le Comité doit enfin analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle de travailleur social en centre hospitalier.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 2003-2004

- Réaliser une rencontre conjointe avec le Comité de la pratique en CLSC pour réfléchir aux mandats respectifs des comités qui peuvent être faits en commun, dans un esprit de « réseau intégré de services »;
- Poursuivre les réflexions sur les suites à donner au rapport final du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines;
- Explorer la pertinence et la faisabilité d'élaborer des balises dans les centres hospitaliers pour établir un ratio travailleurs sociaux/patients.

Isidore Neron, t.s.

Président du Comité de la pratique professionnelle en milieu hospitalier

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Le mandat du Comité de la pratique privée est de développer des moyens d'encadrement professionnel des travailleurs sociaux exerçant en pratique privée et d'élaborer pour eux divers mécanismes de promotion et de reconnaissance professionnelle.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Poursuivre le travail dans le dossier de l'assurance;
- Poursuivre le travail sur l'exemption de la TPS/TVQ;
- Apporter une réflexion sur le système de référence et la publication du *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée*;
- Poursuivre une réflexion sur l'identification des mesures de soutien, d'aide et d'encadrement professionnel pour les travailleurs sociaux débutant en pratique privée de façon à répondre au mandat de protection du public.

MEMBRES

Isidore Neron, t.s., président

Michelle Girard, t.s.

Louise Beaugard, t.s.

Jacque Gervais, t.s.

Maryse Roy, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
chargée d'affaires
professionnelles

Jean-Yves Rheault, t.s.,
responsable de l'inspection
professionnelle

Linda Ménard,
secrétaire

Anouk Boislard,
secrétaire

MEMBRES

Madeleine Laferrière, t.s.,
t.c.f., présidente

Nicole Desjardins, t.s., t.c.f.

Johanne Fournier, t.s.

Marie-Josée Gamache, t.s.

Suzanne Laverdière, t.s.

Yolanda Sabetta, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Anouk Boislard, secrétaire

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

RÉALISATIONS

- Une rencontre avec la direction générale de l'Ordre nous a amenés à repenser l'approche pouvant être utilisée pour faire avancer le dossier des assurances. Un plan d'action est en cours de réalisation.
- Le *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée* a été publié pour l'exercice 2003-2005.
- Le projet de mentorat et d'encadrement professionnel pour les travailleurs sociaux débutant en pratique privée est toujours actif. Plusieurs démarches ont été entreprises, notamment auprès de Mentorat-Québec, l'Université de Montréal et l'UQAM. L'Ordre doit maintenant établir une liste de travailleurs sociaux en pratique privée susceptibles d'être intéressés à être *mentor* et une liste de travailleurs sociaux débutant ou désirant débiter en pratique privée et intéressés par ce projet.

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.,

Présidente du Comité de la pratique privée

COMITÉ DE LA PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

MEMBRES

Ginette Berthiaume, t.s.,
présidente

Huguette Bonneville, t.s.
Céline Filiatrault, t.s.

Nicole Fortier, t.s.

Ermélinda Iasenza, t.s.

Monique Lapointe, t.s.

Suzanne Laverdière, t.s.

Suzanne St-Pierre, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Rose-Myrène Dorival,
secrétaire

Le Comité de la pratique en milieu de travail a pour mandat de soutenir la formation des travailleurs sociaux et de promouvoir le développement du service social en milieu de travail.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Connaître les besoins réels des travailleurs sociaux en regard des conditions actuelles de la pratique en milieu de travail;
- Offrir des activités de soutien qui favorisent l'échange, l'information et la formation continue;
- Favoriser l'accès à des moyens de communication et ainsi briser l'isolement des travailleurs sociaux en milieu de travail;
- Promouvoir, notamment par les médias, la qualité des services offerts par les travailleurs sociaux en milieu de travail.

OBSERVATION

Nous sommes très préoccupés par l'avenir de l'expertise en intervention en PAE développés principalement par les travailleurs sociaux, car d'année en année nous perdons des contrats de PAE internes offerts par des travailleurs sociaux.

Ginette Berthiaume, t.s., M.S.S.

Présidente du Comité de la pratique en milieu de travail

COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 2003-2004

- Poursuivre l'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité;
- Assurer les liens entre l'Ordre et le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF);
- Finaliser l'élaboration d'un dépliant d'information sur les travailleurs sociaux et la médiation familiale;
- Assurer la coordination et la disponibilité de la formation pour répondre aux besoins des médiateurs qui doivent respecter leurs engagements dans les délais prescrits;

- Prévoir une mise à jour pour les formateurs en tenant compte des modifications législatives;
- Collaborer aux journées « Portes ouvertes » dans les divers palais de justice du Québec.

ACCREDITATION DES MEMBRES

Au cours de l'année 2003-2004, des études de dossiers relativement à l'accréditation de médiateur familial ont été réalisées :

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS ÉTUDIÉS : 27

ACCREDITATION AVEC ENGAGEMENTS : 6

ACCREDITATION DÉFINITIVE : 5

PROLONGATION DU DÉLAI (AVEC OU SANS MOTIF) : 2

RÉACTIVATION DE L'ACCREDITATION : 3

RETRAIT DE L'ACCREDITATION : 5

ANNULATION (FAUTE D'ÊTRE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE) : 6

AUTRES RÉALISATIONS

Participation au COAMF

Mme Pierrette Brisson a été élue présidente du COAMF, en décembre 2003, pour un mandat de deux (2) ans. M. Richard Silver est réélu, en décembre 2003, trésorier et secrétaire du COAMF. Jusqu'en décembre 2003, Mme Louise Boulanger, chargée d'affaires professionnelles, a représenté l'Ordre au comité dont le mandat visait la coordination de la formation offerte par les médiateurs des cinq (5) ordres professionnels.

Participation aux journées « Portes ouvertes » dans divers palais de justice du Québec

Sur invitation du comité, des médiateurs/travailleurs sociaux ont participé à la tenue d'un kiosque d'information dans divers palais de justice du Québec.

Guide des normes de pratique professionnelle en médiation familiale

Le comité a étudié la révision du Guide des normes de pratique soumis par le COAMF.

Analyse législative

Le comité a effectué une analyse du projet de loi 21, qui modifie en matière d'obligations alimentaires des parents, le Code civil et le Code de procédure civile en vue d'assurer une plus grande égalité de traitement entre tous les enfants. Le président de l'Ordre s'est inspiré de cette analyse dans ses commentaires écrits

au ministre de la Justice. Le comité a également étudié une proposition soumise par le Barreau du Québec visant la prolongation du délai d'inscription à 365 jours dans le domaine du droit familial.

Dépliant sur la médiation familiale

Cet outil sera publié au cours de l'année 2004-2005.

Pierrette Brisson, t.s.

Présidente du Comité de la médiation familiale

COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE LA THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

MEMBRES

Diana Shannon, t.s., t.c.f.,
présidente

Sharon Bond, t.s., t.c.f.

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.

Michel Lemieux, t.c.f.

Sylvain Nadeau, t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s.,
avocat, secrétaire adjoint

Sylvie Poirier,
secrétaire à l'admission

En vertu de l'article 12 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, un Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale est constitué au sein de l'Ordre, pour une période de cinq ans.

Ce comité peut faire au Bureau de l'Ordre toute recommandation concernant les titulaires du permis de thérapeute conjugal et familial et leur pratique professionnelle, notamment les conditions et modalités de délivrance de ce permis, la formation initiale, l'inspection professionnelle, la déontologie, la formation continue et le développement professionnel. Il peut également donner son avis au Bureau sur tout sujet que ce dernier lui soumet. Le comité contribue au travail d'harmonisation de l'ensemble

de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 2003-2004

- Amorcer une réflexion sur des modifications éventuelles du Code de déontologie visant la pratique des thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Élaborer un dépliant sur le thérapeute conjugal et familial et proposer d'autres mesures tangibles en vue de promouvoir la profession;
- Collaborer avec le Comité d'inspection professionnelle sur l'élaboration d'outils d'inspection destinés aux thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Faire des recommandations au Comité de la formation continue concernant la Journée annuelle de la formation continue 2004;
- Suivre de près les démarches visant la mise sur pied des programmes de formation et collaborer avec les universités à cet égard.

RÉALISATIONS

Le comité a présenté une recommandation au Bureau de l'Ordre en ce qui concerne les conditions d'admissibilité au permis de thérapeute conjugal et familial pour que des représentations soient faites auprès des instances gouvernementales afin que le candidat détenteur d'une maîtrise puisse compléter les 135 heures ou 9 crédits des qualifications préalables nécessaires au niveau du

baccalauréat ou au niveau de la maîtrise. Le projet de règlement visant cette modification est publié dans la Gazette officielle du Québec le 28 janvier 2004.

Sous la supervision du comité, un sondage a été élaboré pour les thérapeutes conjugaux et familiaux portant sur les revenus, le remboursement des honoraires professionnels par les compagnies d'assurance et, le cas échéant, les titres d'emploi.

Le comité a rencontré le responsable du programme d'inspection professionnelle en vue d'échanger sur la mise sur pied d'un programme d'inspection professionnelle et l'élaboration des outils visant les thérapeutes conjugaux et familiaux.

Michel Lemieux, à titre de représentant du comité, a participé à une réunion avec le président de l'Office des professions sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines.

Le comité continue à suivre de près les développements en milieu universitaire relatifs à l'élaboration des programmes de formation en thérapie conjugale et familiale.

Diana Shannon, t.s., t.c.f.

Présidente du Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale

GROUPE DE TRAVAIL EN ADOPTION INTERNATIONALE

RÉALISATIONS

En juin 2003, le groupe de travail a tenu une rencontre avec les deux conseillères au Secrétariat à l'adoption internationale. Cette rencontre avait pour but de discuter de divers problèmes reliés aux évaluations psychosociales des travailleurs sociaux et de cerner ce qui doit être amélioré. Lors d'une seconde rencontre, en décembre 2003, le groupe de travail a pris connaissance du projet de loi 11 et a recommandé que l'Ordre appuie les aspects suivants :

- L'entrée en vigueur de la convention de La Haye;
- L'amélioration du suivi en ce qui concerne l'encadrement des organismes agréés.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux en préparant une nouvelle mise à jour de la liste des travailleurs sociaux et de leur pratique en adoption internationale, la dernière datant de 1995. Pour ce faire un sondage sera effectué en début d'année 2004-2005 auprès des travailleurs sociaux concernés. De plus, le Groupe de travail a proposé certains critères d'excellence pour les travailleurs sociaux qui veulent faire de la consultation/supervision en adoption internationale.

Jean-Yves Rheault, t.s., responsable du Comité d'inspection professionnelle
Service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CURATEUR PUBLIC

MEMBRES

Louise Beaudry, t.s.
Jean-François Berthiaume, t.s.
Martine Bruneault, t.s.
Lyse Gauthier, t.s.
Jocelyne Girard, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
chargée d'affaires
professionnelles
Huguette Houle, secrétaire
administrative au Service
du développement, de
l'amélioration et du soutien
professionnel

Le Comité des enjeux a mandaté le Groupe de travail pour effectuer une mise à jour des normes pour l'exercice de la profession dans le champ du Curateur public.

RÉALISATIONS

Le Groupe de travail a procédé à la révision de tous les documents utilisés à l'Ordre pour la formation et la pratique dans le contexte de la Loi sur le Curateur public et a élaboré un premier plan de contenu pour les normes. En cours des travaux, le Curateur public du Québec informait l'Ordre que des changements importants aux formulaires utilisés pour les évaluations psychosociales étaient en élaboration. Le Groupe de travail fut ainsi consulté sur le projet de formulaires et apporta des commentaires et des recommandations dans le but de préserver la spécificité de l'évaluation psychosociale.

La mise à jour sur les normes de pratique devant désormais tenir compte des changements apportés aux formulaires, un nouveau plan détaillé a été élaboré. Les travaux pour la finalisation des normes se poursuivent.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS

MEMBRES

Suzanne Barry, psychologue
Lorraine Filion, t.s.
(en cours d'année)
Marie-Josée Gamache, t.s.
Linda Greenberg, psychologue

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
personne-ressource
pour l'OPTSQ
Mario Poirier, psychologue,
personne-ressource
pour l'OPQ

Le Groupe de travail est composé d'experts en matière de garde d'enfants provenant de l'Ordre des psychologues et de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux, de personnes-ressources de chacun des ordres et de l'Association des Centres jeunesse du Québec. Son mandat consiste à élaborer des lignes directrices pour la pratique dans ce champ et pour proposer des critères de formation pour les experts.

RÉALISATION

Le Groupe de travail a déposé au Comité directeur une première version des lignes directrices en matière de garde d'enfants et des critères pour la formation des experts, en juin 2003, et version révisée, en juin 2004, pour fins d'adoption par les Bureaux des deux Ordres concernés.

Louise Boulanger, t.s.
Personne-ressource pour l'OPTSQ

GROUPE DE TRAVAIL EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

MEMBRES

Jean-Guy Bellerose, t.s.
Zalman Bitensky, t.s.
Josée Laurendeau, t.s.
Thomas Lebeau, t.s.
Jeanne-d'Arc Roy, t.s.
Nicole Turmel, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
personne-ressource
pour l'OPTSQ
Martine Provost, secrétaire
aux affaires professionnelles

Le Comité des enjeux a mandaté le Groupe de travail pour organiser une activité à l'intention des travailleurs sociaux exerçant en protection de la jeunesse avec les objectifs suivants : contribuer à la revalorisation de la profession dans le cadre du 25^e anniversaire de la Loi sur la protection de la jeunesse et proposer des recommandations au Bureau pour renforcer la place de la profession dans ce secteur.

RÉALISATIONS

Le groupe de travail a effectué tout le travail nécessaire à l'organisation d'un colloque à l'intention des travailleurs sociaux exerçant en protection de la jeunesse.

Conceptualisation du thème du Colloque

Le travail social en centre jeunesse : 25 ans plus tard. Nos acquis, nos appuis, nos défis;

- Élaboration du programme du Colloque;
- Recrutement des conférenciers et des personnes-ressources;
- Élaboration du dépliant.

Louise Boulanger, t.s.
Personne-ressource pour l'OPTSQ

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Claude Leblond, t.s., président
Ghislaine Brosseau, t.s., secrétaire générale
Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint
Sylvie Tremblay, directrice aux services administratifs
Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
(du 1^{er} avril 2003 au 12 décembre 2003)
Natalie Beauregard, t.s., assistante aux affaires professionnelles
Stéphane Richard, t.s., chargé d'affaires professionnelles
Andrée Nadeau, t.s., secrétaire au comité de discipline
Madeleine Rivard-Leduc, t.s., secrétaire adjointe au comité d'inspection professionnelle (du 1^{er} avril 2003 au 17 novembre 2003)
Jean-Yves Rheault, t.s., responsable du programme d'inspection professionnelle
Yolande Préfontaine, t.s., coordonnatrice de la revue Intervention
Marie-Cécile Pioger, assistante de direction
Anouk Boislard, secrétaire à l'inspection professionnelle, à la discipline et à la révision
Nathalie Fiola, secrétaire du syndic et commis
Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles
Claudette Lafliche, réceptionniste
Carolina Loyola, commis
Sylvie Poirier, secrétaire à l'admission
Martine Provost, secrétaire
Martine Tanguay, commis senior
Isabelle Tessier, secrétaire à la médiation familiale, à la revue Intervention et aux communications

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et membres de
**ORDRE PROFESSIONNEL DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC**

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC** au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les prévisions des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions.



Fernand McDuff CA

Comptable Agréé
Brossard,
Le 12 mai 2004

	RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004			
	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	2004	2003
PRODUITS				
Cotisations	1 885 347 \$	1 990 774 \$	2 006 522 \$	1 719 574 \$
Cotisations - O.P.Q.	114 921	114 921	122 753	89 055
Cotisations – assurances responsabilité	-	-	114 634	102 979
	<u>2 000 268</u>	<u>2 105 695</u>	<u>2 243 909</u>	<u>1 911 608</u>
Quote-part				
Office des Professions du Québec	(117 814)	(117 814)	(124 778)	(90 374)
Assurance responsabilité	-	-	(109 800)	(102 979)
L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux	(91 038)	(77 964)	(77 964)	(172 255)
Conseil Interprofessionnel du Québec	(19 474)	(19 474)	(19 213)	(17 230)
	<u>(228 326)</u>	<u>(215 252)</u>	<u>(331 755)</u>	<u>(382 838)</u>
Cotisations nettes	<u>1 771 942</u>	<u>1 890 443</u>	<u>1 912 154</u>	<u>1 528 770</u>
Revenus de placements	23 000	19 000	16 454	19 478
Revenus d'administration et divers	28 000	32 000	41 943	17 715
	<u>1 822 942</u>	<u>1 941 443</u>	<u>1 970 551</u>	<u>1 565 963</u>
CHARGES				
Activités et pratiques professionnelles	862 599	901 846	862 464	776 510
Promotion et communication	507 258	537 773	519 732	465 229
Direction générale et permanence	452 683	483 657	487 974	434 405
	<u>1 822 540</u>	<u>1 923 276</u>	<u>1 870 170</u>	<u>1 676 144</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>402 \$</u>	<u>18 167 \$</u>	<u>100 381 \$</u>	<u>(110 181) \$</u>

**EXCÉDENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
OPÉRATIONS		
SOLDE AU DÉBUT	49 209 \$	159 390 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>100 381</u>	<u>(110 181)</u>
	149 590	49 209
RÉSERVE	<u>4 825</u>	<u>4 825</u>
EXCÉDENT	<u>154 415 \$</u>	<u>54 034 \$</u>

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

	2004	2003
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit)	100 381 \$	(110 181) \$
Amortissement des immobilisations	<u>32 786</u>	<u>36 206</u>
	133 167	(73 975)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(152 275)</u>	<u>248 903</u>
	(19 108)	174 928
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(36 712)	(10 206)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(17 004)</u>	<u>(24 308)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(72 824)	140 414
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>713 240</u>	<u>572 826</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>640 416 \$</u>	<u>713 240 \$</u>
REPRÉSENTÉES PAR		
Encaisse	48 021 \$	362 894 \$
Placements à court terme	<u>592 395</u>	<u>350 346</u>
	<u>640 416 \$</u>	<u>713 240 \$</u>
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	384 \$	1 801 \$

BILAN AU 31 MARS 2004		
	2004	2003
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	48 021 \$	362 894 \$
Placements à court terme (valeur marchande: 592 832 \$)	592 395	350 346
Débiteurs (note 3)	34 883	49 079
Stocks de fournitures et de publications	37 557	36 557
Frais payés d'avance	<u>117 473</u>	<u>44 284</u>
	830 329	843 160
	<u>47 862</u>	<u>43 936</u>
	<u>878 191 \$</u>	<u>887 096 \$</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)		
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	186 535 \$	108 958 \$
Produits perçus d'avance	537 241	707 100
Fraction à moins d'un an des dettes à long terme (note 5)	-	17 004
	<u>723 776</u>	<u>833 062</u>
	<u>154 415</u>	<u>54 034</u>
	<u>878 191 \$</u>	<u>887 096 \$</u>

AU NOM DU BUREAU

Administrateur

Administrateur

Marie-Line Lapresse
Chéland

Les notes font partie intégrante
des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2004

1. STATUT

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) STOCKS DE FOURNITURES ET PUBLICATIONS

Les stocks de fournitures et publications sont inscrits au plus bas du coût et de la valeur du marché.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%.

C) PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportées à l'exercice subséquent et présentées comme produits perçus d'avance.

D) PERSONNEL ET FRAIS GÉNÉRAUX

La dépense de personnel est répartie en fonction d'une étude exhaustive périodique du temps réel consacré à chacune des activités et les frais généraux sont répartis en fonction du temps sauf quelques exceptions justifiées au moment de l'étude.

3. DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts à recevoir	3 088 \$	3 752 \$
Comptes à recevoir	23 459	34 008
Taxes gouvernementales à recevoir	8 336	11 319
	<u>34 883 \$</u>	<u>49 079 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2004 Valeur nette	2003 Valeur nette
Matériel informatique	134 374 \$	126 450 \$	7 924 \$	26 520 \$
Mobilier et agencement	92 369	52 431	39 938	17 416
	<u>226 743 \$</u>	<u>178 881 \$</u>	<u>47 862 \$</u>	<u>43 936 \$</u>

5. DETTES À LONG TERME

	2004	2003
Prêt à terme, intérêts au taux de 6%, remboursable par versements mensuels de 899 \$, comprenant capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière sur l'équipement informatique, échéant en novembre 2003	-	6 849 \$
Prêt à terme, intérêts au taux de 6%, remboursable par versements mensuels de 1 326 \$, comprenant capital et intérêts, garanti une hypothèque mobilière sur deux certificats de dépôts, échéant en novembre 2003	-	10 155
	-	17 004
Fraction à moins d'un an	-	17 004
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

6. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des engagements concernant les locaux qu'elle occupe et des contrats de location-exploitation dont les soldes et les conditions au 31 mars 2004 sont les suivants :

Biens loués	Date d'échéance	Montant
Locaux au 255 Boul. Crémazie est, Bureau 520 à Montréal	Octobre 2014	1 724 783 \$
Locaux au 5757 avenue Decelles, bureau 335 à Montréal	Août 2004	30 848
Photocopieurs	Septembre 2008 et Mars 2009	65 426
Balance électronique et compteur postal	Juin 2009	51 407
		<u>1 872 464 \$</u>

Les versements exigibles au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2005	152 560 \$
	2006	191 420
	2007	191 420
	2008	191 420
	2009	185 206
		<u>912 026 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

LES STATISTIQUES

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2003	5009
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2003	260
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2003	(80)
Nombre de membres le 31 mars 2003	5189

MISE À JOUR DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Délivrances de permis à titre de travailleur social

• Permis réguliers	523
• Permis temporaires	6
• Dérogation / Article 35 de la Charte de la langue française	1

Délivrances de permis à titre de thérapeute conjugal et familial

• Permis réguliers	38
• Permis temporaires	4

Délivrances de permis à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial (16)

Réinscriptions à titre de travailleur social	209
Réinscriptions à titre de thérapeute conjugal et familial	1
Réinscriptions à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	(1)
Retraits à titre de travailleur social	(336)
Retraits à titre de thérapeute conjugal et familial	(10)
Retraits à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	0

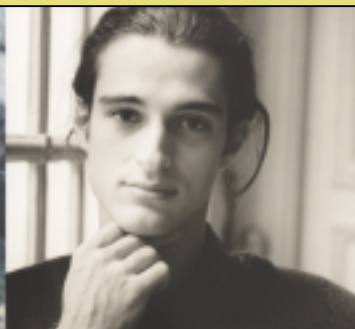
Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2004	5412
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2004	293
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2004	(97)
Nombre de membres le 31 mars 2004	5608

Cotisation annuelle : 440 \$ (taux régulier) 147 \$ (taux préférentiel)
Contribution à l'Office des professions du Québec : 22,25 \$
Date de versement : 1^{er} avril de chaque année

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION

Région	Au 1 ^{er} avril 2003	Au 1 ^{er} avril 2004
Bas-Saint-Laurent	105	112
Saguenay – Lac-Saint-Jean	198	218
Capitale-Nationale	726	758
Mauricie	71	97
Estrie	203	231
Montréal	1 878	1 973
Outaouais	182	198
Abitibi-Témiscamingue	123	132
Côte-Nord	61	63
Nord-du-Québec	14	11
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	45	44
Chaudière-Appalaches	242	266
Laval	167	198
Lanaudière	189	209
Laurentides	229	238
Montréal	625	717
Centre-du-Québec	64	70
Hors Québec	67	73
Totaux	5 189	5 608

N.B. Veuillez noter que la forme masculine du présent document est utilisée sans aucune discrimination et uniquement dans le but d’alléger le texte. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Visitez notre nouveau site Internet : www.optsq.org

255, boul. Crémazie Est, bureau 520
Montréal (Québec) H2M 1M2
Téléphone : (514) 731-3925
Sans frais : 1 888 731-9420
Télécopieur : (514) 731-6785
info.general@optsq.org
www.optsq.org